

IUCN
WCS
SN
002

CONSERVATION
DE
SENEGALAIS
STRATEGIE NATIONALE

D'UNE
LA MISE EN OEUVRE
POUR
CADRE DE REFERENCE

PREMIER VOLUME

ERBAUCHE

CDC

o o

LA MISSION, AINSI QUE LA PUBLICATION DU PRESENT RAPPORT ONT ETE FINANCES
PAR LE WORLD WILDLIFE FUND (WWF) AVEC LE SOUTIEN DU MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC

o o

La carte publiée dans le deuxième volume (p16) a été préparée exclusivement pour la facilité de lecture du rapport.

Les noms mentionnés et les frontières tracées sur cette carte n'impliquent de la part de l'UICN aucun jugement sur le statut légal des territoires ni aucune reconnaissance de ces frontières.

Les illustrations présentées dans le premier volume ont été reprises des livres suivants:

- Nature Peul du Yalenga - remarques sur le pastoralisme en pays Mossi. Michel Benoit 1 Travaux et documents de l'ORSTOM-Paris - 1982.
- Afrique ambiguë Georges Balandier - Terre Humaine Plan - 1957
- La Nature en danger - Parcs Nationaux du Sénégal/Unesco - Dakar
- Couleurs du Sénégal - André Terrisse Fernand Nathan - 1971

SECHE TRS PLEURS

Sèche tes pleurs, Afrique
Tes enfants te reviennent
dans l'orage et la tempête des voyages infructueux.

Sur le ris de l'onde et le babil de la brise,

Sur l'or des levants

Et la pourpre des couchants,

des cimes des monts orgueilleux

et des savanes abreuves de lumière

Ils te reviennent

dans l'orage et la tempête des voyages infructueux.

Sèche tes pleurs, Afrique

Ayant bu

A toutes les fontaines

d'infortune

et de gloire,

Nos sens se sont ouverts

à la splendeur de ta beauté

à la senteur de tes forêts,

à l'enchantement de tes eaux

à la limpidité de ton ciel

à la caresse de ton soleil

Et au charme de ta verdure emperlée de rosée.

Sèche tes pleurs, Afrique

Tes enfants te reviennent

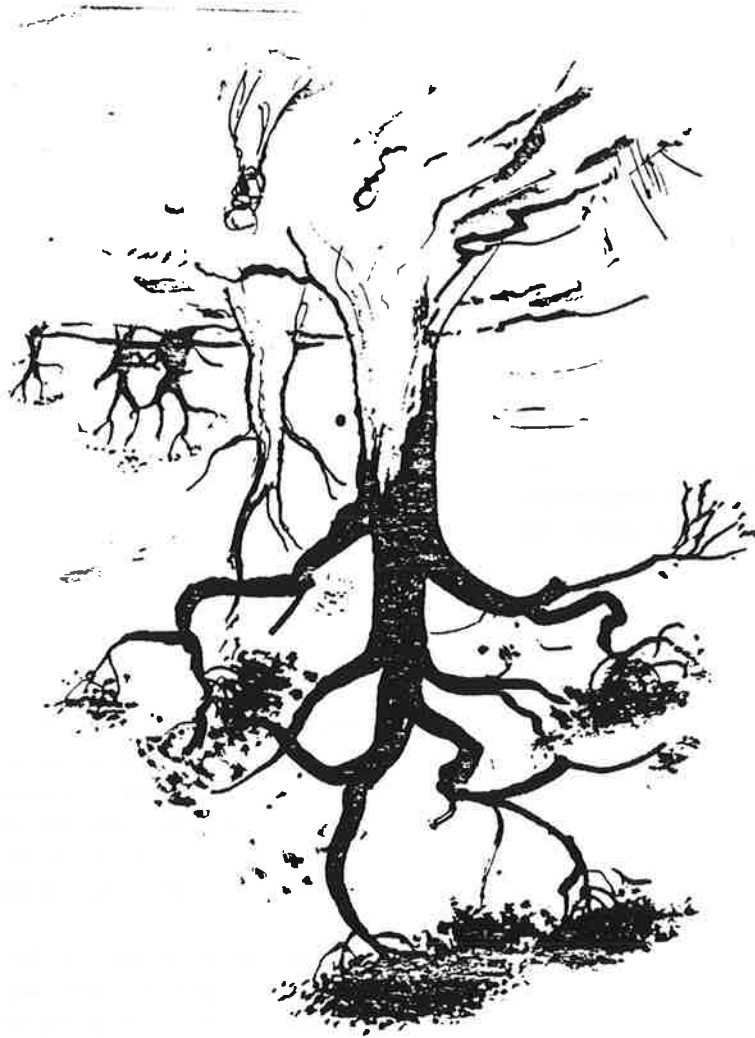
Les mains pleines de jouets

Et le cœur plein d'amour.

Ils reviennent te vêtir

de leurs rêves et de leurs espoirs.

Bernard B. Dadié -
Légendes africaines -
La Ronde des Jours



"Je conduirai les changements en maintenant les acquis"

Abdou Diouf, Président de la République (extrait :
Premier message à la nation)

"L'effort vers le développement ne doit pas être en contradiction avec le souci de protéger le patrimoine naturel. L'exploitation de richesses naturelles, nécessaires au progrès matériel de l'humanité, ne doit pas se faire au détriment de notre écosystème, dont l'équilibre est nécessaire à l'Homme. L'Homme africain le sait bien, qui a noué avec la terre et la nature un pacte plusieurs fois millénaires"

Abdou Diouf, Président de la République (extrait :
Déclaration en faveur de la protection de la nature).

CITATIONS

1	LIMINAIRE
2	RÉSUMÉ
4	INTRODUCTION
5	PLAN DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE
7	FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE
7	THÈMES CENTRAUX À LA STRATÉGIE
7	1. Obstacles à la réalisation de la Stratégie les insuffisances institutionnelles
10	2. Les milieux naturels ou peu modifiés
13	3. La formation, la sensibilisation et l'encadrement des hommes
16	4. Instruments juridiques
17	5. Le soutien de la communauté internationale
19	PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE
19	1. Introduction
20	2. Unité spatiale restreinte ou aire de conservation
24	3. Mise en application du Plan d'Action environnemental de l'OMVS
24	4. Insertion des parcs nationaux et réserves dans l'économie du pays
26	CONCLUSIONS GÉNÉRALES
28	REMERCIEMENTS
29	Abbreviations utilisées dans le texte

La Stratégie nationale sénégalaise de conservation se définit comme un outil conceptuel qui vise à donner une orientation plus précise à la gestion, sur des bases durables, des ressources naturelles et les moyens pour y parvenir. La stratégie analyse en profondeur les obstacles qui freinent l'intégration de la conservation dans les processus de développement, elle propose les moyens d'action appropriés et adaptés, identifie l'action internationale qui pourrait prolonger l'action nationale, et énonce des propositions permettant aux autorités sénégalaises d'intégrer pleinement la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les programmes de développement économiques et sociaux.

Dans ce rapport le terme conservation est compris comme,

-

L'intégration de la gestion des ressources naturelles avec la gestion de l'espace et des milieux dans le but de réconcilier la mise en valeur des ressources et le maintien de la qualité écologique et humaine des milieux.

La première étape dans la préparation d'une Stratégie nationale sénégalaise de conservation vient de se concrétiser avec la rédaction de ce rapport qui met en relief les thèmes principaux qui pourraient composer la stratégie sensu stricto. Ce rapport fait suite à une mission UNICN qui s'est rendue au Sénégal du 4 au 19 juillet 1983.

La Stratégie nationale sénégalaise de conservation est un instrument de décision. On peut la définir comme un cadre conceptuel permettant d'expliquer un ensemble de phénomènes liés entre eux; c'est un instrument qui a une autre particularité, celle de rendre opérationnelles des notions abstraites et d'aider les décideurs à agir sur la réalité en fonction des choix qu'ils ont faits. C'est aussi un instrument utile à la formulation et à la mise en oeuvre de stratégies nationales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Cette stratégie formera l'armature du projet de plan directeur de la conservation de la nature, elle en déterminera le profil, l'orientation et les options. La stratégie doit répondre aux besoins les plus pressants de l'homme et analyser comment la conservation peut contribuer concrètement au développement socio-économique sénégalais.

Ce rapport est le résultat du travail effectué au Sénégal du 4 au 19 juillet 1983 par une mission UICN composée de Madame JOURNAULT et Messieurs BUNDOCK et PORTAS. Le Ministère de la Protection de la Nature a été la structure administrative d'accueil de la mission UICN.

Le premier volume du rapport est divisé en deux sections: l'une comprend le cadre pour un plan directeur de la stratégie, l'autre porte son attention sur un programme qui doit permettre de développer et réaliser la stratégie. La première section passe en revue les concepts de base de la stratégie. Elle insiste plus particulièrement sur la manière d'aborder les problèmes et préconise une série de cadres-clé d'action. En soi, elle représente la stratégie de la stratégie nationale de conservation: l'idée-force étant de préserver et consolider les acquis et d'effectuer les changements à partir de ces acquis.

La deuxième section propose une série d'actions envisageables pour traduire sur le terrain les concepts énoncés dans la première section et permettre ainsi la réalisation des objectifs de la stratégie. Trois groupes d'actions sont proposés:

a- la mise sur pied de projets pilote visant à démontrer que l'intégration de la conservation des ressources naturelles est un facteur essentiel pour permettre un développement socio-économique durable à partir d'un environnement sain. Le procédé proposé est celui de l'étude d'espace de démonstration à utilisation multiple du milieu que l'on nomme "unité spatiale restreinte au aire de conservation".

b- Mise en application des recommandations inscrites dans le plan d'Action environnement de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

c- Mise sur pied d'une étude visant à démontrer comment les parcs nationaux et les réserves contribuent directement et indirectement à l'économie régionale ou nationale et agissent comme un support nécessaire pour un développement socio-économique respectueux de l'environnement.

"Le Sénégal, c'est un peuple en lutte, dans un milieu physique difficile, mais non sans atouts" (Les atlas jeune africain - Sénégal - 1980).

Les ressources naturelles constituent en facteur essentiel du bien être d'une nation. Il convient donc de les utiliser en bon gestionnaire et d'en assurer la pérennité. C'est pour répondre à cet objectif que l'Etat sénégalais, par l'entremise de son ministère de la protection de la nature, en collaboration avec l'UICN, s'attèle à mettre sur pied une stratégie de conservation de la nature au Sénégal.

Ce rapport est l'aboutissement d'un important travail de concertation active entre le ministère de la protection de la nature et l'UICN. De nombreuses consultations ont permis d'associer les divers ministères techniques et organisations internationales concernées.

Les thèmes majeurs de ce rapport se rapportent aux objectifs du 6^{ème} plan - l'une des premières priorités fixées par le 6^{ème} plan de Développement Economique et Social est: "la lutte contre la désertification par une couverture végétale du pays et par une maîtrise des ressources hydrauliques".

Les auteurs de ce rapport ont essayé de dégager les grands axes prioritaires concernant la conservation des ressources naturelles au Sénégal. Ce rapport est le fruit du travail et des efforts entrepris en commun par les autorités sénégalaises, certaines organisations internationales et l'UICN; il ne couvre pas en détails l'ensemble des données environnementales sénégalaises, ni ne prône des solutions pour tous les problèmes soulevés. Ce rapport n'a pour seule ambition que de dégager les grandes lignes d'un plan directeur national de conservation; il établit un premier diagnostic sur la situation en matière de gestion et de protection des ressources naturelles dans le contexte socio-économique sénégalais et en relation avec la sous-région (Mauritanie, Mali, Gambie et Guinée)

Le Sénégal a été choisi par l'UICN comme un Etat pilote en vertu de sa politique d'avant garde et courageuse en matière de conservation de la nature. Depuis plus de deux décennies le Sénégal a oeuvré avec clarté et conscience de la nécessité d'avoir des espaces naturels intacts qui subsistent entre les noyaux de peuplement aménagés pour assurer la survie des hommes. Un département ministériel chargé de la protection de la Nature a été créé par le décret No 83 - 403 du 4 avril 1983. Ce ministère a notamment pour mandat de concilier les deux notions apparemment antinomiques de la conservation et du développement.

Le tout allié à une volonté politique exprimée au plus haut niveau donne au Sénégal les atouts nécessaires pour lancer et développer une stratégie nationale de conservation.

La Stratégie nationale sénégalaise de conservation doit s'articuler autour de cinq idées-forces:

a. mobiliser et concentrer les efforts pour conserver et consolider les acquis

b. orienter les changements à partir des acquis

c. concentrer, harmoniser et rationaliser les ressources - humaines, techniques et financières - au niveau de la planification du développement

d. regrouper les moyens financiers et techniques sur des objectifs précis et concentrer les interventions sur un nombre restreint de projets relevant des domaines prioritaires.

e. maximiser la concentration des ressources, en faisant appel à la solidarité internationale, dans les secteurs clés identifiés par la Stratégie.

Cette stratégie doit contribuer aux efforts nationaux et internationaux en:

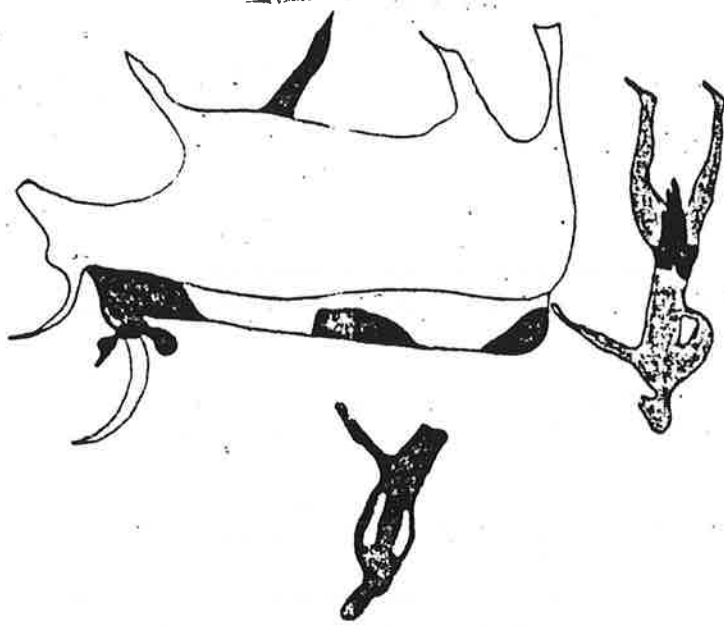
- stimulant des actions locales, régionales et nationales et des projets pilotes en matière de conservation des ressources naturelles,

- améliorant l'orientation des programmes nationaux et internationaux en leur donnant une base solide,

- proposant des mesures visant à renforcer par l'action internationale les efforts endogènes tendant à assurer un développement auto-générateur et durable,

- dégageant certaines mesures pratiques qui pourraient améliorer la planification, le développement et la gestion de l'espace géographique (ou socialisé) et naturel.

La stratégie insiste sur la notion de développement endogène se fondant sur la ou les cultures des sociétés concernées et tenant compte des préoccupations économiques de l'Etat. Il y aura donc d'une part essai d'adaptation des concepts et des actions au patrimoine culturel africain et d'autre part intégration de ces valeurs traditionnelles dans le contexte socio-économique national. Cette manière d'agir doit permettre de faire adhérer et participer l'ensemble des communautés humaines concernées à l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie. Le concours des populations des premiers stades d'élaboration de la stratégie est ressenti comme primordial pour en assurer le devenir et pour permettre la réalisation des objectifs de la stratégie et leur transposition dans la réalité sénégalaise. En effet, la solution des problèmes posés par la dégradation des ressources naturelles dépend souvent de la chance qui est donnée aux populations défavorisées ou marginales, actuellement contraintes de détruire leur environnement pour survivre, de participer à l'amélioration de son cadre de vie tant économique que culturel. La mise sur pied de la stratégie doit s'édifier sur la mobilisation des ressources locales et la pleine utilisation de l'élément humain.



a) Les obstacles:

La parcelisation et la sectorialisation propre à l'action de tout administration et l'insuffisance des structures de coordination et d'intégration, ainsi qu'une organisation territoriale et spatiale inadéquate pour se saisir des questions de gestion des ressources naturelles et du milieu caractérisent la grande majorité des Etats du globe. Le Sénégal ne fait pas exception.

Certains de ces insuffisances institutionnelles dépendent de la nature des instruments mis en oeuvre, d'autres de l'urgence relativement soudaine d'une dimension écologique liée à la gestion globale de l'Etat et dont les lois, les règlements, les codes et les procédures ne tiennent pas encore compte.

Les auteurs de ce rapport ont noté tout au long de leur mission et lors de nombreux entretiens qu'ils ont eus avec les fonctionnaires de l'administration sénégalaise, les faits suivants:

Un manque évident de coordination au niveau de la planification. De nombreux groupes ont des plans d'intervention et de développement dans les mêmes zones géographiques. Par exemple, pour le bassin du Fleuve Sénégal des projets de planification sont entrepris par l'OMVS, la SAED, le PNUD, ainsi que par les directions techniques de plusieurs ministères (Développement Rural, Plan et Coopération etc.)

très peu de consultations approfondies entre les divers directions techniques engagées dans des projets semblables et dans des lieux géographiques identiques. Il existe donc une superposition de plans avec double-emploi et dispersion des moyens.

cloisonnement trop fréquent entre les ministères et les services d'un même ministère

manque de coordination des organismes locaux et régionaux avec le pouvoir central

b) Les remèdes:

L'élaboration d'un cadre pour la stratégie est le premier des remèdes. En effet, la concertation instaurée dès le début a favorisé la prise de conscience au niveau, notamment, des directions techniques des ministères concernés, permettant aux techniciens d'être exposés à des problèmes multi sectoriaux et pluri disciplinaires liés à la conservation des ressources naturelles et du milieu.

Les techniciens sont alors confrontés à une situation particulière et réalisent combien leur travail quotidien peut se dérouler en vase clos. La stratégie joue donc un rôle catalytique important en stimulant les fonctionnaires à faire l'effort de consulter leurs collègues, d'harmoniser les activités semblables et d'élargir, dans certains cas, le cadre rigide de leur travail.

Recommandation
No.1

Il est donc vivement recommandé que le processus de consultations et de concertations inauguré lors de cette mission soit maintenu, renforcer et si nécessaire formalisé.

Recommandation
No. 2

Le fonctionnement d'un organe coordinateur ou centralisateur qui prenne en main la destinée de la stratégie est jugé nécessaire. Il est donc important, à ce stade, d'étudier si la présente structure administrative d'accueil mise sur pied par le ministère de la protection de la nature à l'occasion de la mission UNICN peut accomplir cette tâche ou s'il apparaît nécessaire de l'adapter ou de la transformer selon les circonstances et les besoins.

Une structure administrative responsable du suivi de la stratégie doit pouvoir être à même d'orienter la planification de la stratégie et de contribuer à la bonne marche des actions entreprises sur le terrain. Il faudra donc que la structure puisse avoir un mandat assez large et des compétences multiples qui permettent la réalisation des objectifs de la stratégie. Les membres de cette structure auront également pour tâche de maintenir la visibilité de la stratégie auprès des décideurs et du public et d'organiser des ateliers à tous les niveaux (ministres, parlementaires, directeurs, cadres, populations locales, etc) Une représentativité adéquate des agences gouvernementales et autres institutions nationales et internationales dans les ateliers est considérée comme cruciale pour poursuivre le dialogue et permettre à chacun de participer à toutes les étapes de l'élaboration et de la réalisation de la stratégie.

Les auteurs de ce rapport attachent une importance toute particulière à la mise en place d'une structure administrative fonctionnelle, dynamique, motivée et performante garante de la bonne marche de la stratégie. Car cette stratégie ne doit pas rester un simple livre de référence posé sur les rayons d'une bibliothèque, elle doit illustrer et guider les mesures et moyens concrets qui permettent d'agir pour conserver les ressources naturelles dans un cadre socio-économique acceptable.

Le système mis en place doit être flexible et léger, quoique bien structure, de manière à s'accommoder des changements ou des exigences des nouveaux partenaires qui voudraient s'associer à l'entreprise, ainsi qu'aux efforts de décodage et dépeuplement de nouvelles données environnementales. Ceci signifie que les membres d'une telle structure doivent venir d'horizons différents (administration, science, sociologie, économie, etc) pour représenter les aspects pluridisciplinaires et multisectoriels de la stratégie. Il faudra maintenir une coordination souple au niveau des différents ministères pour permettre l'évaluation, de faire le point et déterminer les mesures à prendre. Cette structure doit permettre l'intégration des différents plans directeurs et codes (forestier, environnement, eau, assainissement, etc).



2 LES MILIEUX NATURELS OU PEU MODIFIES

a Les forêts naturelles

Le Sénégal lutte sur deux fronts sans être certain qu'il puisse remporter la victoire. D'une part un effort colossal est mené pour stopper l'avance du désert en reboisant les zones arides. Mais les processus de désertification et d'aridification se poursuivent. D'autre part on coupe les derniers lambeaux de forêts naturelles. Ces forêts naturelles représentent les derniers remparts contre l'avance du désert, leur destruction a des conséquences sociales et écologiques graves. Qui dit déforestation, dit déplacement des populations, déracinement et angosses, et dégradation du sol qui n'est plus protégé et qui s'érode. Il faut protéger les acquis, les consolider, donc préserver ces forêts naturelles. En se faisant on peut réhabiliter les ethnies conservatrices de la nature, s'allier aux populations qui vivent de, avec et dans la forêt, qui connaissent les essences végétales (plantes médicinales et comestibles, bois d'oeuvre). L'homme inféodé à ces milieux les protège et les gère de manière à assurer la reproduction et la pérennité de la base des ressources de la production sociale.

Doit on perdre la bataille contre la désertification et compromettre simultanément la survie des dernières barrières naturelles contre l'avancée du désert. Le reboisement dans la zone sahélienne demande un grand apport d'eau, cette précieuse ressource qui fait trop souvent défaut. Pour reboiser et conserver le couvert végétal de Casamance on n'est pas confronté à ces difficultés climatiques. La zone sylvo-pastorale sahélienne doit être appréhendée en tant que système complexe d'interpénétration entre les processus de dynamique pastorale, l'eau et les végétaux. Toute action visant à restaurer le milieu doit tenir compte de cette problématique, le reboisement n'étant qu'un des aspects du problème. Or, les conditions écologiques de la zone sylvo-pastorale ont changé à un point tel depuis les grandes catastrophes des années soixante-dix (période à laquelle des plans forestiers furent développés) que la stratégie de reboisement lancée par les Eaux et Forêts demande à être évaluée et peut être repensée.

Recommandation
No. 3

En regard à ce qui a été dit plus haut, il est recommandé de procéder à l'analyse des données du problème et d'effectuer, si cela se confirme, une évaluation de la stratégie forestière en zone sylvo-pastorale.

Les auteurs du rapport ont la conviction que le couvert végétal sénégalais, qui est nécessaire pour permettre le fonctionnement du support vital (c'est-à-dire pâturage, arbustes, arbres, eau), ne pourra être conservé que dans des zones restreintes à condition de sauver les dernières forêts naturelles et gérer écologiquement la zone sylvo-pastorale. En bref, regrouper les moyens financiers et techniques dans des milieux prioritaires. Eviter de disperser ces moyens et également d'entaîner le capital naturel. Cette nouvelle stratégie sous-entend la mise au point de critères et d'objectifs pour effectuer le choix qui s'impose.

Sans une pénible reconversion des plans forestiers et de l'élevage, le milieu forestier sénégalais est condamné à plus ou moins brève échéance et avec lui tous les espoirs portés sur l'élevage et les ressources forestières en tant que facteurs de développement socio-économique.

b. Les Tourbières

200 millions de francs CFA destinés à l'exploitation expérimentale du gisement de tourbe récemment découvert dans les Niayes, entre Mboro et Lompoul, vont être mis à la disposition du Sénégal, par la CEE. L'objet de cette expérience est de vérifier si l'extraction de la tourbe ne portera pas atteinte au développement ultérieur de la production maraîchère locale. (ref. Afrique-Économique No. 35 p.21).

La manipulation d'écosystèmes naturels est un exercice périlleux et très délicat et le maximum de précautions doivent être prises à priori pour prévenir toute perturbation importante des processus écologiques. Des études d'impacts devraient précéder toute activité de mise en valeur et en dresser le catalogue des points positifs et négatifs. Une opération de mise en valeur doit recevoir la priorité dans la mesure où elle est de nature à améliorer les aspects économiques et humains de la vie du pays, et particulièrement de satisfaire les besoins économiques les plus urgents. La planification de la mise en valeur d'une ressource naturelle ne doit pas se limiter à un petit nombre d'années (profit à court terme).

Toute opération de cet ordre a des effets à long terme aussi bien qu'à court terme, et l'analyse de ces effets doit être dûment prise en considération lorsque l'on détermine les priorités. Pour valable qu'il soit, le principe des "moindres frais", si souvent invoqué, n'est peut être pas toujours le plus efficace. On constate malheureusement que la gravité d'un tel exercice de mise en valeur d'une ressource naturelle est rarement considérée à sa juste valeur et des décisions hâtives sont trop souvent prises. Les conséquences écologiques sur l'habitat humain peuvent être considérables.

Les auteurs de ce rapport, loin de s'opposer à la mise en valeur des tourbières du Sénégal, portent à l'attention des décideurs la difficulté d'une telle entreprise et recommandent que toutes les études et mesures préventives soient entreprises pour moduler les effets de l'exploitation des tourbières de manière à que cette entreprise ne coûte pas trop au passé du développement parce que les effets à longs termes n'ont pas été assez sérieusement analysés et pesés.

c. Aménagement des écosystèmes forestiers (quelques exemples)

Il est important de s'arrêter aux systèmes d'aménagement des forêts naturelles. Une des méthodes préconisées par la FAO revient à reconstituer les écosystèmes forestiers dégradés par le développement de l'agro-sylviculture.

Le but étant d'aménager l'écosystème en vue de perpétuer les bénéfices qu'on en retire. Par exemple, l'accroissement de la production de bois et d'aliments sur une même terre dans le cadre d'un système agroforestier stable atténue les pressions que l'exploitation fait actuellement peser sur les écosystèmes naturels, rendant ainsi leur conservation beaucoup plus facile. L'agrosylviculture est l'approche la plus radicale pour maximiser la productivité des écosystèmes naturels reconvertis (DNU Okali, Unasyva, FAO, Vol.34 No.136).

Une des pratiques qui est à l'origine de la destruction du couvert végétal est l'utilisation de bois de feu.

Les Problèmes

- destruction du couvert végétal; entraîne la diminution de l'efficacité des barrières naturelles contre la désertification;

- économie du bois: les aliments sont peu ou mal cuits d'où problèmes de santé; on brûle tous les déchets organiques pour se chauffer ou cuire d'où perte d'humus pour fertiliser les terres;

- absence de bois: les populations investissent une grande part de leur énergie à chercher et à porter le bois coupé, délaissant d'autres activités communautaires.

Les solutions

- Le principe de base étant de préserver les acquis et de faire participer les populations locales aux solutions.

- protection des écosystèmes, économie de combustible et techniques appropriées: contrôle de la coupe du bois; amélioration de la production du bois et de la fabrication du charbon de bois et des systèmes de combustion; création de forêts pour combustibles; recherche sur les sources d'énergie non polluantes et respectueuses de l'environnement; protection intégrale des milieux fragiles (certaines forêts galeries, certaines mangroves, certaines espèces végétales, etc).

De nombreux projets d'utilisation de foyers améliorés à énergie douce (solaire), ainsi que de nouveaux fours à bois existent (dossiers UICN).

- comportement de la population face au problème; rien ne peut se faire sans le soutien des gens. Il est donc indispensable de les engager à fonds dans l'identification des problèmes et la recherche de solutions.

Recommandation
No. 4

Il est vivement recommandé que lors de la sélection des activités qui seront entreprises dans le cadre de la stratégie, un volet soit réservé à l'aménagement des écosystèmes forestiers.

Par exemple, les massifs forestiers de Casamance jouent un rôle clé dans la lutte que mène le Sénégal contre la dégradation des sols, et l'orientation de leur aménagement déterminera le futur de régions entières. Un aménagement écologique de ces forêts est absolument nécessaire si le Sénégal veut maintenir son cadre de vie actuel et ne pas régresser.

Les problèmes du bois de feu doivent faire l'effet (si cela n'est pas le cas) de mesures urgentes et l'agroforesterie devrait être développée à plus grande échelle, le programme MAB de l'Unesco pourrait s'associer afin de diriger et soutenir techniquement les essais d'agro-sylviculture. On ne le répètera pas assez que la qualité et l'intelligence des mesures apportées pour gérer sur des bases écologiques durables les forêts naturelles conditionnera grandement l'avenir des populations des zones arides et des peuples de forêts de Casamance.

Approche interdisciplinaire, multisectionnelle, globale et intégrée

Lorsque l'on s'adresse à un sujet aussi complexe que l'agroforesterie ou celui du bois de feu, seule une approche cohérente et concertée peut amener des résultats car il est impérieux de s'attaquer à un certain nombre de domaines:

- ressources forestières
- influence du monde rural et pastoral
- désertification elle-même liée aux besoins en eau
- facteurs sociaux (démographie, éducation, santé, ethnies, etc)
- politique et base juridique et législative
- commerce, urbanisation, etc.

La stratégie va donc chercher à saisir ces problèmes de manière à les intégrer dans la problématique globale liée à la conservation des ressources naturelles. Ne pouvant disperser ses moyens et lutter tout azimut, la stratégie va identifier quelques zones clé où des projets pilote pourront être mis en place et qui s'occuperont des domaines prioritaires identifiés dans la stratégie.

3. LA FORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ENCADREMENT DES HOMMES

Le Sénégal a l'avantage sur d'autres pays sahéliens d'avoir formé un certain nombre d'agents de terrain, de techniciens et de cadres supérieurs en matière d'environnement (forestiers, personnel des parcs nationaux). L'application des actions envisagées dans la stratégie va dépasser le cadre des enseignements classiques et prôner une adaptation aux objectifs d'un développement intégré respectueux de l'environnement et dont la population rurale doit en être le principal maître d'oeuvre. Par exemple, il sera nécessaire d'approfondir l'intégration des actions forestières dans les activités du monde rural: ceci est d'autant plus évident dans des régions comme la Casamance. Il est certain que la coopération avec les ruraux est essentielle. D'une part il est nécessaire de conscientiser les gens et de renforcer et promouvoir certaines de leurs actions et d'autre part corriger au besoin des pratiques trop destructrices pour l'environnement et bien sûr proposer des options dans les cas où certaines pratiques ou droit coutumier devraient être abandonnés.

En somme, il s'agit de bien encadrer les hommes et d'expliquer les objectifs et les résultats attendus de la stratégie. Pour ce faire, il faut être en mesure d'avoir des fonctionnaires bien formés et bon vulgarisateurs.

Recommandation

No. 5

Les auteurs du rapport recommandent vivement que chaque projet lancé dans le cadre de la stratégie, adjoigne un vulgarisateur ayant une solide expérience des problèmes qui seront traités.

Dans certains cas la présence d'un sociologue peut-être envisagée. La formation de ces agents vulgarisateurs pourra être coordonnée avec les activités prévues dans le cadre du Programme ETMA (Environnemental training and management in Africa) pour la formation des agents techniques forestiers sahéliens.

Cependant, le succès de la réalisation de la stratégie dépend en grande partie du degré d'engagement des populations locales. Si la population est intimement liée aux activités sur le terrain il sera alors possible de concevoir des réalisations à long terme. L'engagement de la population dès le début des opérations en tant que co-maitre d'oeuvre avec l'Etat aura les avantages suivants:

a. meilleure probabilité du succès de l'opération

b. mise à disposition de main d'oeuvre, de connaissances et d'expérience du milieu où l'on veut opérer.

c. assurance de la longévité des activités entreprises

d. diminution des coûts d'investissement extérieurs substitués par l'apport d'énergie locale. Par exemple, les limites d'une unité spatiale restreinte (voir chapitre 2 page 20) peuvent coïncider avec le territoire traditionnel d'une ou plusieurs ethnies et englober un certain nombre de villages. L'aire de conservation pourra s'appuyer ainsi sur une occupation de l'espace au préalablement organisée et fonctionnelle, il n'y aura donc besoin d'artificialiser le fonctionnement d'un système par un apport externe d'énergie et de moyens.

Lors de la mise en application de la stratégie il faut à tout prix éviter de créer de nouveaux conflits au sein des collectivités locales et d'imposer des idées et des actions. Cela sous-entend de bien préparer le terrain, d'obtenir l'avis et les conseils des représentants des populations rurales sur la manière d'opérer et de régulièrement faire le point pour savoir si les activités se déroulent comme prévus ou s'il est nécessaire d'en corriger certains. Cette concertation et ce dialogue sont indispensables si l'on veut intéresser les ruraux et créer les conditions nécessaires et la capacité suffisante pour promouvoir un développement endogène et auto-centré.

La mise en oeuvre de la stratégie sur le terrain doit se calquer sur les réalités locales et s'intégrer dans le tissu social, économique et culturel prévalant au sein des communautés humaines concernées. Par exemple les activités de l'aire de conservation (dont référence est faite plus haut) peuvent contribuer à créer des conditions au sein des habitats humains qui renforceraient les sécurités traditionnelles contre la famine et la sécheresse (surplus de protéines provenant d'animaux sauvages, développement de nombreuses variétés de céréales, régénération du couvert végétal le long des routes de migration et de transhumance, etc). La stratégie pourrait ainsi prendre appui sur les populations rurales, notamment sur les chefferies traditionnelles. Pour arriver à un tel mimétisme de la stratégie avec les réalités locales plusieurs processus doivent s'enclencher en plus de ceux déjà cités. Des programmes de sensibilisation environnementale en milieu rural doivent être développés. Là où c'est possible on favorisera la formation de clubs de jeunes à l'image de ceux déjà mis en place par le Service des parcs nationaux, on introduira l'écologie et la conservation des ressources naturelles dans les programmes scolaires, la formation des enseignants dans ce domaine fera l'objet d'un effort particulier. Il est certain que le rôle du Ministère de l'éducation nationale revêt ici une importance toute particulière.

Recommandation

No. 6
Il est donc recommandé qu'un groupe de travail, réunissant autour des ministères de la protection de la nature et de l'éducation nationale des représentants des différentes administrations sénégalaises concernées, soit formé.

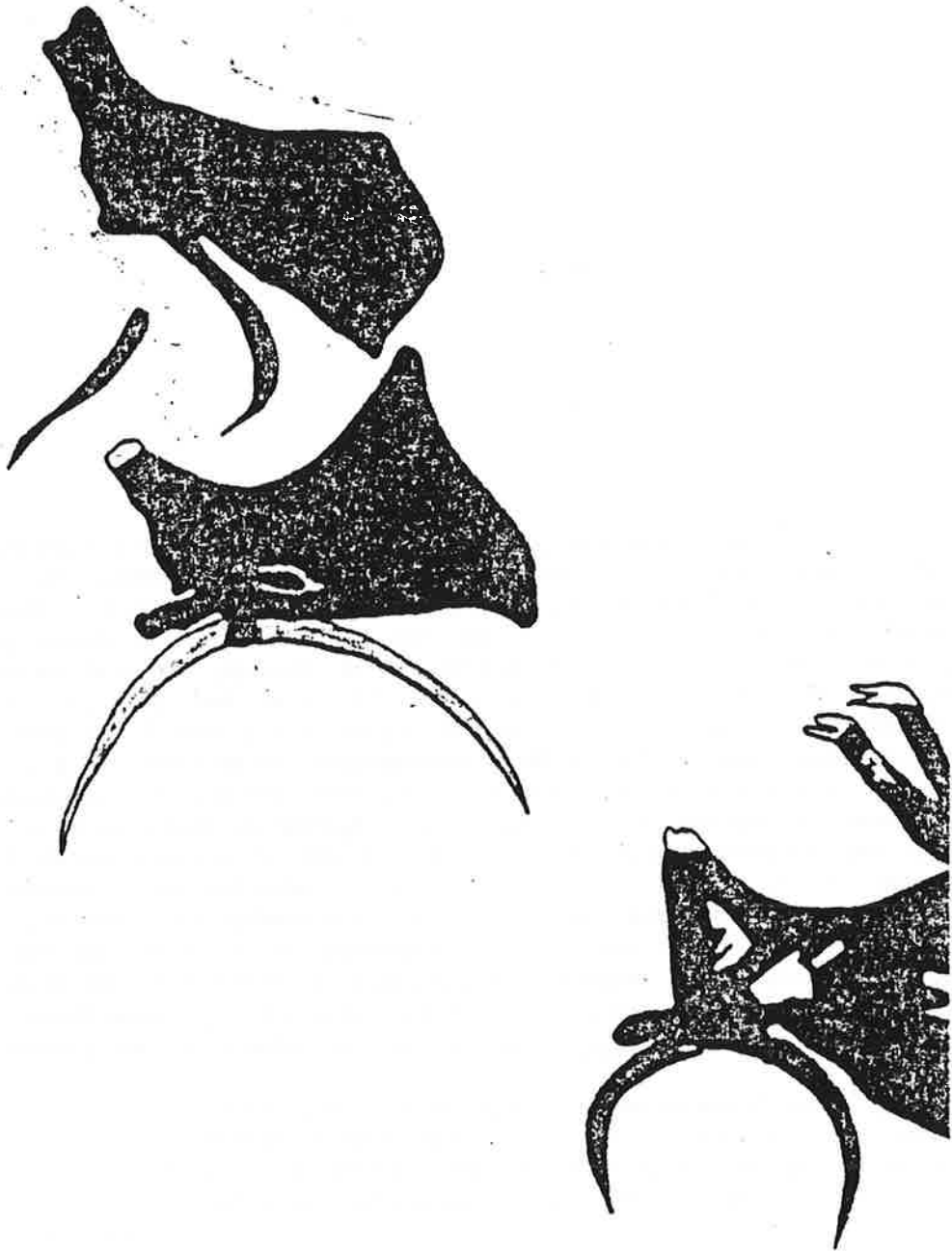
Le mandat de ce groupe ou comité sera d'élaborer les grandes lignes d'un programme de sensibilisation en matière de conservation des ressources naturelles à l'échelon national et inspiré des principes et des concepts de la stratégie et des activités mises en place pour en réaliser les objectifs. Ce programme aura le mérite de renforcer l'ensemble des actions liées à la stratégie et de faire comprendre au plus grand nombre de ruraux, d'élèves et d'enseignants les buts fixés et les résultats escomptés. Si l'incorporation de la conservation des ressources naturelles dans le programme scolaire s'avère impossible en regard à un calendrier pré-établi trop chargé, nous recommandons alors la mise en place d'activités en dehors des cours en comptant sur la bonne volonté des maîtres, des élèves et des familles. L'enjeu est crucial pour le devenir de la stratégie. C'est aujourd'hui qu'il faut intéresser et motiver ceux qui dans un certain nombre d'années seront amenés à gérer ou statuer sur les prolongements de la stratégie. Il est absolument essentielle de former une base sur laquelle la stratégie peut se développer et ses effets perdurer.

L'élaboration et l'application d'un code législatif et juridique de la protection de la nature est ressenti par le gouvernement comme un axe important de sa politique. C'est pourquoi, afin de renforcer le paysage législatif et juridique en matière d'environnement

Recommandation
No.7

nous recommandons qu'une étude soit envisagée pour dégager les instruments juridiques en vue de consolider la mise en oeuvre de la stratégie nationale.

L'arsenal juridique (édits, lois, décrets, arrêtés, directives, circulaires, usages locaux, etc) doit être complété si cela s'avère nécessaire pour réaliser les objectifs de la stratégie; par exemple se référer au chapitre concernant la création d'unités spatiales restreintes ou aires de conservation. A priori les auteurs ne pronent pas un alourdissement du cadre juridique sénégalais en matière d'environnement - par ailleurs très complet - mais une adaptation possible de ce dernier dans certaines situations bien précises.



Les auteurs du rapport sont convaincus de la nécessité de voir l'action internationale prolonger l'effort national. Deux arguments sont avancés :

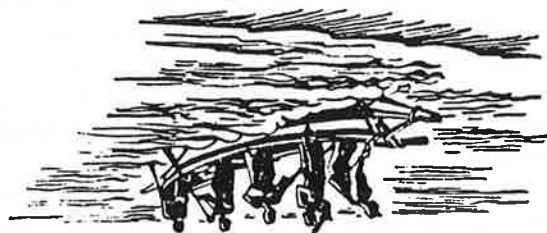
- d'une part, l'Etat sénégalais n'a pas suffisamment de moyens techniques et financiers et de ressources humaines pour réaliser seul la mise en oeuvre de la stratégie, et

- d'autre part, les ressources naturelles (diversité génétiques, bassins fluviaux, ressources halieutiques, etc) sont une partie du patrimoine mondial.

Bien qu'il appartienne aux souverainetés nationales l'entière responsabilité de l'utilisation de leurs ressources naturelles (d'après la Charte des Nations Unies), la communauté internationale a le devoir de s'engager auprès des Etats qui ont la volonté, mais pas assez de moyens, de conserver leur patrimoine naturel. L'aide publique au développement, joue ici un rôle essentiel en assurant l'appoint à l'effort entrepris au plan national. Les problèmes de l'aménagement des fleuves Sénégal et Gambie ou la lutte contre la désertification sont trop vastes et trop exigeants pour en Etat seul. Pour démarrer la stratégie il faut injecter des moyens extérieurs. Parallèlement la stratégie doit être conçue de manière à attirer et catalyser le soutien international. En aucun cas la mise en application de la stratégie ne doit entièrement dépendre de ressources étrangères. La communauté internationale doit prolonger mais non remplacer l'engagement national. On doit arriver à mettre en place un système qui s'auto-reproduit. L'Etat sénégalais doit assurer le fonctionnement de base de la stratégie et la communauté internationale doit intervenir lorsqu'il est souhaitable d'augmenter le volume des activités; par exemple, lorsque l'on cherchera à mettre en oeuvre les projets pilotes. Mais, en tout temps, le niveau opérationnelle de la stratégie doit être suffisant pour permettre à ce système de faire partie et de s'intégrer dans l'ensemble des activités nationales. Un budget de fonctionnement pour la stratégie est donc jugé essentiel, l'aide étrangère venant se greffer sur ce budget de base. En procédant de la sorte on peut en tout temps continuer les activités de base de la stratégie, même si, par moment, l'aide extérieure fait défaut. Dès le début de la conception de la stratégie il est important de définir ce qu'on entend par "niveau opérationnel de base de stratégie" et les activités qui y sont incluses et préciser, au fur et à mesure, les actions qui pourront être soutenues par l'aide internationale. Dans la première catégorie on peut y mettre les efforts de planification, de sensibilisation, de formation, d'encadrement, de coordination, de gestion des acquis, de restructuration ou changements institutionnels jugés nécessaires, d'adaptation du paysage législatif et juridique, etc. Dans la deuxième catégorie seront considérées l'ensemble des activités qui doivent consolider celles inscrites dans la première catégorie et les actions supplémentaires envisagées pour réaliser les objectifs de la stratégie.

Un projet global énumérant les tenants et aboutissants de la stratégie ainsi que les actions proposées pour la mettre en oeuvre devrait être préparé le plus rapidement possible et faire l'objet d'une présentation officielle du Sénégal aux bailleurs de fonds qui auront été au préalable sélectionnés.

Ce projet global devrait être conçu de manière à bien préciser où, quand et comment la communauté internationale peut prolonger l'action national et quelles activités sont les plus susceptibles de bénéficier de ce soutien. L'UNICN devrait participer à l'élaboration d'un tel projet.



1. INTRODUCTION:

Traduire les concepts énoncés dans la réalité sénégalaise est un exercice des plus ardu. Comment aborder ce problème de manière positive? Il ne fait aucun doute qu'une attention spéciale doit être accordée à la gestion des écosystèmes ruraux, côtiers, de forêts, à l'érosion des sols, sans pour autant négliger la préservation de la diversité génétique, le renforcement du réseau d'aires protégées et la sensibilisation du public. Mais l'éventail des paramètres est trop vaste pour pouvoir être attaqué de front et dans son ensemble. En regard à l'énormité de la tâche, il apparaît judicieux d'opter pour une approche adaptée aux moyens et aux possibilités des maîtres d'oeuvre de la stratégie.

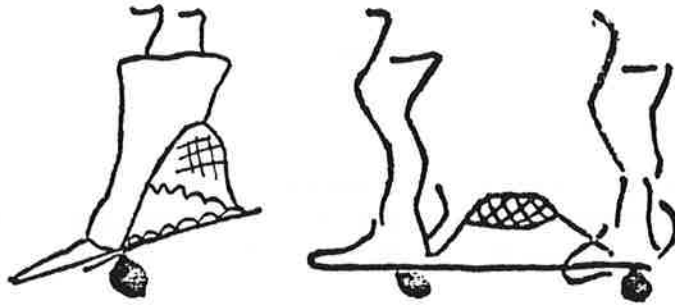
Recommandation
No.9

C'est pourquoi les auteurs recommandent premièrement de développer un ou plusieurs projets pilote qui permettraient de tester les hypothèses et les démarches préconisées dans la stratégie avant de les appliquer globalement.

Ces mini-modèles pourraient prendre l'allure d'unités spatiales restreintes ou aires de conservation. C'est l'approfondissement sur le terrain de la méthode qui sera employée qui révélera les points préférentiels d'action et leurs limites.

Deuxièmement, il est vivement recommandé de donner priorité à la mise en application du Plan d'Action environnemental de l'OMVS dans le cadre de l'aménagement du bassin du Fleuve Sénégal.

Troisièmement: l'insertion des parcs nationaux et réserves dans l'économie du pays doit être confortée et renforcée.



2. UNITE SPATIALE RESTREINTE OU AIRE DE CONSERVATION

L'idée force qui sous-tend la Stratégie est le fait que la gestion d'un système doit assurer la reproduction et la pérennité de ce système. L'objet de la gestion est donc d'assurer la reproduction et la pérennité de la base des ressources de la production sociale. Par exemple, le processus de reproduction agricole doit être organisé de manière à assurer à la fois l'humanisation, l'entretien et la reproduction des paysages et des milieux.

Les projets pilotes ont pour ambition de contribuer à la qualité de la vie des populations par une meilleure gestion des ressources naturelles dans une région donnée. De tels projets doivent prévoir de maximiser le rendement durable des utilisations traditionnelles du sol. La gestion des aires de conservation reposera sur un système de zonage à vocation multiple.

Objetif du projet pilote

Mettre sur pied un espace pilote qui sera géré à des fins d'utilisation multiple dans une zone au préalable choisie et dans lequel les facteurs économiques, sociaux et écologiques recevront l'attention voulue. Afin de ne pas évacuer la dimension humaine d'un tel espace il est impératif d'obtenir la compréhension et le soutien des populations locales et de bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience. Il faut noter que le projet pilote doit pouvoir permettre de compléter la formation de cadres sénégalais en matière de gestion des ressources naturelles et dans le domaine de l'écologie.

Résultats attendus

Une aire gérée à des fins d'utilisation multiple sera créée et intégrée dans les plans de développement socio-économiques nationaux et régionaux. Un plan de gestion détaillé sera élaboré pour l'aire choisie et mis en oeuvre. Il régira l'utilisation des différentes ressources. La gestion de l'aire reposera sur le concept de zonage selon lequel chaque type d'utilisation est prioritaire dans la zone qui lui convient le mieux sur le plan écologique.

Dans les cas où l'utilisation a entraîné une dégradation des ressources (pâturage, forêts, etc), des recommandations seront émises et des démonstrations pratiques organisées en vue de restaurer le milieu.

La faisabilité du projet sera démontrée par des activités pratiques liées à l'agriculture traditionnelle, la gestion des bassins fluviaux, les pêches, la sylviculture, etc.

Des comités consultatifs pourraient être mis sur pied pour assurer une participation appropriée de la population locale dans la gestion de l'aire de démonstration.

Le niveau de vie des habitants pourrait être pris en compte par des mesures à court terme (services médicaux, approvisionnement en eau potable, services vétérinaires, etc).

Bien évidemment il faudrait que des postes budgétaires et des postes de personnel soient créés dans le budget national pour assurer la poursuite des activités lancées pour réaliser les objectifs du projet pilote. La contribution internationale viendra prolonger l'effort national.

Limites de l'aire de conservation

La zone du projet sera soigneusement circonscrite et, si possible et souhaitable, fixée légalement pour éviter que des activités incompatibles avec les objectifs du projet n'aient lieu dans cette région.

Les limites de l'aire de conservation doivent être choisies en fonction du système des pratiques agro-sylvo-pastorales de manière à pouvoir se baser sur des unités naturelles ou peu modifiées et des unités sociales.

Critères définissant l'aire de conservation

1. L'unité spatiale restreinte doit contenir tous les éléments nécessaires à la pluriactivité traditionnelle (utilisation multiple du milieu)

2. L'unité devrait se situer dans un espace en mutation ou un équilibre est cherché entre la spécialisation du milieu en écosystème monofonctionnel et peu diversifié et son utilisation de manière à assurer le maintien de l'écosystème naturel et peu modifié (milieu peu artificialisé)

Dans la pratique cette unité pourrait comprendre l'aménagement hydro-agricole d'une région couplée à une mise en valeur de l'utilisation de l'espace agro-sylvo-pastoral.

3. Cette unité pourrait devenir le noyau d'un programme plus global et pourrait aider à mieux définir et cerner l'orientation des activités sectorielles et leur intégration vers un objectif commun (développement socio-économique intégré).

Dessin d'après Konrad Ellsäßer, juin 1983

Choix de l'aire de conservation

Le choix des objectifs de gestion de l'aire et la répartition des zones doit être fait d'une manière réaliste et de concert avec les utilisateurs. Ceci implique une participation réelle des institutions gouvernementales et de la population locale à la prise de décision et au fonctionnement de l'unité spatiale.

Les auteurs estiment qu'il est important et révélateur de sélectionner deux aires de conservation qui contrastent par leurs dimensions sociales, économiques et écologiques (par exemple: le bassin du Fleuve Sénégal et la région de basse-Casamance).

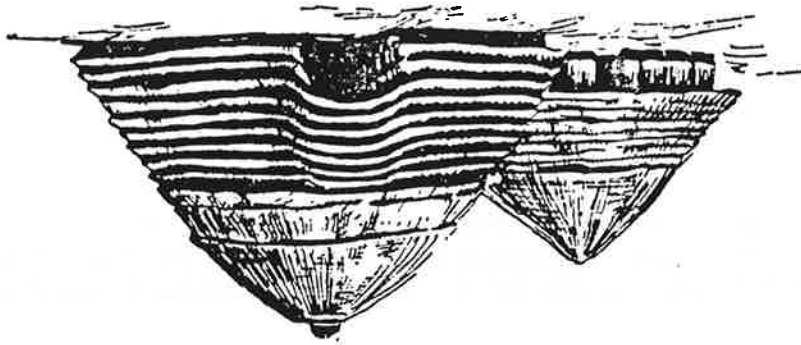
La création d'une aire de conservation gérée à des fins d'utilisation multiple présente l'avantage de rendre, dans une large mesure, la maîtrise réelle sur les modes d'utilisation des ressources naturelles aux communautés villageoises; cette maîtrise étant consolidée par l'autorité de l'Etat (par exemple par la création d'un comité de gestion mixte). C'est pourquoi il importe d'une part que la population accueille favorablement la conception du projet et, d'autre part que le choix de l'unité spatiale restreinte s'effectue à partir des pratiques* de gestion du milieu.

*Les pratiques sont le lien central d'articulation entre un système d'exploitation (qui dépend d'un système économique et social) d'une part et l'écosystème d'autre part. Elles subissent d'ailleurs les deux influences et sont la clé de l'analyse de l'adaptation des systèmes de production au milieu. (K. Ellsäßer)

Afin de mettre sur pied un ou deux espaces de démonstration à vocation multiple, il est recommandé qu'un consultant soit envoyé le plus tôt possible au Sénégal afin d'étudier avec les autorités de ce pays l'élaboration d'un ou plusieurs projets pilote qui pourraient être présentés par le Sénégal à des agences de développement pour le financement et la mise en application.

Sur demande du Sénégal l'UICN est prête à identifier le consultant et également à assumer la préparation de cette mission.

L'objectif à long terme lié à la gestion de l'espace pilote est de mettre en valeur toutes les richesses de l'écosystème par les moyens de l'élevage, de la pêche, de l'agriculture, de la cueillette, de la chasse et de la protection des espèces et des milieux. Par exemple, le résultat d'une telle étude serait une carte des pratiques qui repose sur la carte de la végétation et de la faune et la mise en relief des moyens et des options pour conserver ou modifier, selon les besoins, la gestion de l'unité spatiale restreinte. Un autre résultat serait de démontrer que l'utilisation de la faune et de la flore peut contribuer au développement socio-économique fondé sur un environnement sain. En définitive on peut dire que l'élaboration et la réalisation de projets pilote sur des unités spatiales restreintes représentent une manière d'agir qui est efficace et qui peut servir d'instrument d'éducation, de formation et de démonstration. Le but est de sélectionner des aires où l'Etat et les populations peuvent organiser l'espace géographique (ou socialisé) susceptible de se substituer en partie à l'espace naturel sans mettre en danger les équilibres qui assurent la pérennité de la vie. Faire en sorte que la technologie s'incorpore dans les milieux naturels ou peu modifiés tout en respectant les processus écologiques qui façonnent ces milieux. L'espace est la matière première que le Sénégal doit organiser à sa manière et durablement.



3. MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT DE L'OMVS
(voir Deuxième Volume: Chapitres 20, 21 et 30)

Un début d'application des recommandations, faites par le plan d'action environnément à l'issue de la 13^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS tenue à Bamako en juillet 1980, a timidement pris corps. A notre connaissance aucune recommandation n'a vraiment été suivie et appliquée depuis 1980. La situation est grave et dramatique surtout si l'on tient compte du fait que les barrages de Diama et Manantali devraient être opérationnels respectivement en 1986 et 1988.

Les études de l'OMVS ont dégagé un plan d'action pour moduler les impacts des aménagements sur l'environnement et il est important de maintenir veiller à leur application dans les meilleurs délais, vu la prochaine mise en eau des barrages.

Recommandation
No. 11

Il est recommandé qu'un groupe de travail composé de représentants de l'administration Sénégalaise et de l'OMVS précise les mesures qui doivent être prises au niveau du Sénégal.

Le cahier des charges de groupe de travail serait de:

- étudier le plan d'Action
- recommander les actions qui doivent être prises en priorité
- établir des propositions de projets pour chaque action prioritaire et évaluer les moyens financiers pour les réaliser
- préparer un document de base comprenant les actions prioritaires définies pour présentation aux agences bi- et multi-latérales de développement.

Sur demande du Sénégal l'UNICN serait prête à donner son concours à l'élaboration du document de base.

4. INSERTION DES PARCS NATIONAUX ET RESEKVES DANS L'ECONOMIE DU PAYS

Il faut préserver les acquis et les consolider. Les réels efforts accomplis par le Sénégal pour protéger sa faune et sa flore doivent être poursuivis et renforcés.

L'alternance vers laquelle on tend apparaît relativement simple et angossante:

- disparition presque totale et progressive des parcs nationaux et réserves et, par voie de conséquence, d'une partie du capital biologique national (appauvrissement de la flore, déclin de la faune, régression de biotopes, transformation des paysages).

ou

- nécessité de valoriser les espaces protégés et leurs environs par leur prise en compte dans le système économique et la planification régionale ou nationale.



Le parc national ne doit pas être considéré par les instances dirigeantes et les populations locales comme un élément "surajouté" n'ayant qu'un faible impact sur l'économie. Les parcs et réserves sont insérés dans la vie nationale et sont des supports aux activités en milieu rural. Les zones naturelles ou peu modifiées jouent un rôle très important pour freiner la dégradation du sol. Ceci est particulièrement crucial en zone sahélienne. A court terme l'injection de devises dans l'économie nationale peut apparaître négligeable; tourisme, utilisation de main d'oeuvre journalière, chasse etc. A long terme c'est une sécurité pour la nation entière, une assurance contre la perte des sols dus à la désertification et à l'aridification. Malheureusement, à ce jour, il n'a pas encore été possible de chiffrer au passif du développement ce que peut représenter, par exemple, la perte d'une zone humide dans le Sahel. De plus, nous savons que sans protection, le rythme de destruction des espèces végétales s'accélère; cela signifie la perte de plantes médicinales, d'espèces sauvages parentes des céréales, destruction de la forêt naturelle avec ces conséquences tragiques sur l'homme et les milieux.

Recommandation
No. 12

Les auteurs recommandent vivement que le Sénégal poursuive ses efforts en vue de consolider son système de zones protégées.

Afin d'intéresser des agences de développement il est suggéré que le Sénégal avec l'appui de l'UICN élabore une proposition de projet concernant une étude visant à démontrer comment les parcs nationaux et les réserves contribuent directement (tourisme, chasse, emplois) et indirectement (valeur d'utilité publique) à l'économie régionale ou nationale et comment ces zones protégées agissent comme un support nécessaire pour un développement socio-économique respectueux de l'environnement. Une telle proposition pourrait être présentée à la France qui manifeste un intérêt particulier pour ce sujet fondamental.

Dans le cadre d'un dialogue économique et social, la gestion saine et sur des bases durables de l'environnement doit apparaître comme l'horizon du changement.

Les auteurs de ce rapport sont convaincus de la nécessité d'aborder la gestion des ressources naturelles et du milieu dans un plan global de conservation. L'échelle nationale des phénomènes environnementaux se construit sur la base des diversités et des spécificités sociales et politiques locales et régionales et subissent une dépendance multiforme à l'égard des pays industrialisés. Il est donc à l'avantage du Sénégal d'appuyer son développement sur la mise en valeur d'un espace non dégradé ou du moins en passe d'être restauré. Cet espace constitue toujours le noyau de base du cadre de vie des sénégalais et un facteur fondamental d'équilibre écologique favorable à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche.

La stratégie, pour pouvoir être appliquée, doit s'adapter aux spécificités, aux moyens et à l'identité culturelle des peuples concernés.

Il n'est guère possible dans ce rapport de dresser autre chose qu'un catalogue des principales questions posées et actions envisagées. La stratégie nationale sénégalaise de conservation devra elle-même s'inscrire dans une stratégie à long terme de l'auto-suffisance alimentaire et de la permanence de la qualité de la vie. La plus grande difficulté à laquelle l'Etat sénégalais est confronté est de fournir l'effort nécessaire à une planification à long terme du développement socio-économique, qui prenne en compte la conservation du milieu et des ressources naturelles, alors, que tout est urgence.

Les budgets d'investissement sont largement insuffisants. Les moyens humains, techniques et financiers font cruellement défaut et sont en majorité épuisés pour faire "fonctionner" le pays, lui-même soumis à des influences climatiques très dures.

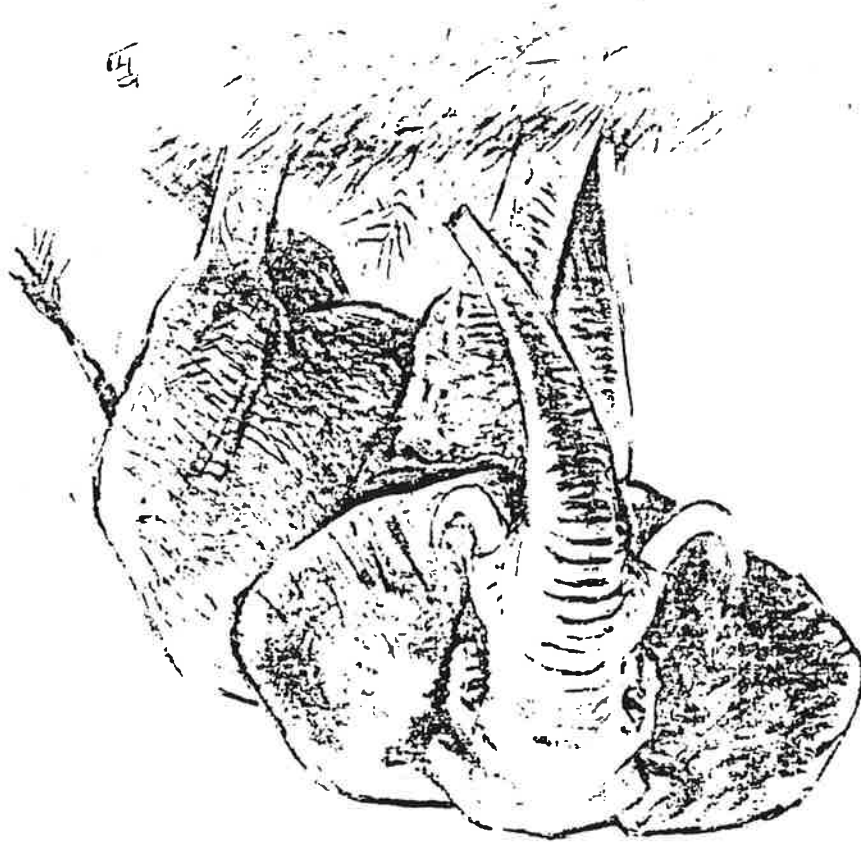
L'aménagement du bassin du Fleuve Sénégal pose la question fondamentale du long terme. Que se passera-t-il lorsque les barrages seront mis en eau. Les bailleurs de fonds auront-ils leur contrat. Mais qui sera chargé de gérer cet aménagement dont, à ce jour, aucune mesure substantielle visant à moduler les impacts sur l'environnement n'a été réalisée? Le Sénégal et son peuple devront assumer toutes les répercussions tant positives que négatives de cet aménagement. Le pourront-ils? Les auteurs de ce rapport sont très sceptiques quant à la capacité du Sénégal de gérer un aménagement si grandiose si des mesures énergiques et efficaces ne sont pas prises dans l'immédiat pour éviter que le support vital du bassin hydrographique ne soit perturbé à un point tel qu'il ne puisse plus fonctionner normalement. Les conséquences sur l'habitat humain pourraient être catastrophiques.



Gland, le 10 octobre 1983
Pierre Portas, UICN

Les bailleurs de fonds et le Sénégal ont la responsabilité de prévenir un apauvrissement possible à long terme de la région du fleuve Sénégal. Pour se faire il apparaît important de repenser l'ensemble du développement régional et de faire en sorte que tous les moyens disponibles soient rassemblés afin de maîtriser, autant que possible, les conséquences humaines, écologiques et économiques résultant de la domestication de fleuve Sénégal. Trop d'exemples restent encore dans les mémoires des échecs retentissants d'aménagements de bassins hydrographiques et de leurs conséquences dramatiques si souvent sous-estimées. Si la Vallée du fleuve Sénégal représente l'espoir de l'agriculture sénégalaise en zone aride, son aménagement tel qu'il est présente aujourd'hui pourrait rapidement devenir le creuset de ses espoirs, la mort des activités traditionnelles, le bouleversement des communautés humaines et représenterait un retard presque insurmontable freinant le développement du pays tout entier. La stratégie met en évidence la difficile articulation entre les temps écologiques et les temps socio-économiques rythmés par les exigences de la rentabilité financières des moyens engagés. Le cadre de référence de la stratégie décrit un catalogue d'activités qui peuvent faciliter l'intégration des deux "temps" en partant du principe que la préservation des acquis doit être le ciment fondamental qui permet de rythmer les changements sur une base saine et durable. Les projets pilote inscrits pour promouvoir la stratégie devraient fournir la chance de soumettre les principes et concepts à l'épreuve des faits et d'en vérifier la validité.

Dans cette entreprise nationale en vue de promouvoir une écologie humaine, le Sénégal compte un grand nombre d'amis au sein de la communauté internationale qui en temps voulu saurons répondre avec enthousiasme et rapidité aux appels lancés pour consolider la mise en place d'une stratégie nationale sénégalaise de conservation.



Abbréviations utilisées dans le texte

CEE	- Communauté économique européenne
FAO	- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ISE	- Institut des Sciences de l'Environnement (Université de Dakar)
OMVG	- Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Gambie
OMVS	- Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal
ORSTOM	- Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
PNUD	- Programme des Nations Unies pour le développement
SAED	- Société d'aménagement et d'exploitation des terres de la vallée et du delta
UNICN	- Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Unesco	- Programme des Nations Unies pour l'éducation, la science et la communication